



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

CONCOURS : Troisième Concours

Section : Sciences industrielles de l'ingénieur

Option : Ingénierie des constructions

Rapport de jury présenté par :

Pascale COSTA, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente du jury

Sommaire

Avant-propos	3
Remerciements.....	4
Résultats statistiques	5
Épreuve écrite disciplinaire.....	6
A. Présentation de l'épreuve	6
B. Sujet	6
C. Éléments de correction	7
D. Commentaires du jury	19
E. Résultats	21
Épreuve de leçon.....	22
A. Présentation de l'épreuve	22
B. Déroulement de l'épreuve	22
C. Commentaires du jury	24
D. Résultats	30
Épreuve d'entretien	31
A. Présentation de l'épreuve	31
B. Déroulement de l'épreuve	31
C. Commentaires du jury	32
D. Ressources mobilisables	34
E. Résultats	34

Avant-propos

Depuis la session 2022, les épreuves de ce concours ont été modifiées ; leur définition est rappelée sur le site devenir enseignant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid158866/epreuves-capet-externe-cafep-capet-sii.html>

Les attentes du concours du Capet de sciences industrielles de l'ingénieur (SII) sont définies par l'arrêté du 25 janvier 2021 qui en fixe l'organisation. Les concours de recrutement d'enseignants n'ont pas pour seul objectif de valider les compétences scientifiques et technologiques des candidats ; ils doivent aussi valider les compétences professionnelles qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs. L'excellence scientifique et la maîtrise disciplinaire sont indispensables pour présenter le concours, mais pour le réussir, les candidats doivent aussi faire preuve de qualités didactiques et pédagogiques et de bonnes aptitudes à communiquer.

L'épreuve d'admissibilité, intitulée « épreuve disciplinaire », est spécifique à l'option choisie lors de l'inscription (option ingénierie des constructions, option ingénierie électrique, option ingénierie informatique et option ingénierie mécanique). Elle est construite de manière à évaluer un spectre large de compétences scientifiques et technologiques.

Les deux épreuves d'admission sont complémentaires des épreuves d'admissibilité. La première épreuve, intitulée « leçon » est spécifique à l'option ; elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement dans l'option choisie. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques ainsi que la capacité du candidat à réfléchir aux enjeux scientifiques, technologiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociétaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours. L'évaluation de cette épreuve s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (publié au BOEN du 25 juillet 2013). La seconde épreuve, intitulée « entretien » porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation ; sa définition est commune à l'ensemble des concours externe de recrutement d'enseignants.

Ces épreuves d'admission, dont le coefficient total est le double de celui des épreuves d'admissibilité, ont eu une influence significative sur le classement final.

Les candidats et leurs formateurs sont invités à lire avec application les commentaires et conseils donnés dans ce rapport et dans ceux des sessions antérieures afin de bien appréhender les compétences ciblées. La préparation à ces épreuves commence dès l'inscription au concours.

Pour l'épreuve d'admission pratique, l'accès à Internet était autorisé afin de mettre les candidats dans les conditions du métier qu'ils envisagent d'exercer. Mais cela ne doit pas masquer le fait que la réflexion, la cohérence, l'appréciation du niveau des élèves et la précision pédagogique dans les explications sont des qualités précieuses pour un futur enseignant.

Dans toutes les épreuves, le jury attend des candidats une expression écrite et orale irréprochable. Le Capet est un concours exigeant qui impose de la part des candidats un comportement et une présentation exemplaires. Le jury reste vigilant sur ce dernier aspect et invite les candidats à avoir une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de catégorie A de la fonction publique.

Si globalement, les candidats présents à cette session d'admission étaient bien préparés, l'admission n'a pu être prononcée pour ceux dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser la carrière de professeur de sciences industrielles de l'ingénieur. Cela est regrettable dans la mesure où les besoins dans les établissements scolaires sont importants.

Pour conclure cet avant-propos, le jury souhaite que ce rapport soit une aide efficace aux futurs candidats. Tous sont invités à se l'approprier par une lecture attentive.

Remerciements

Le lycée Roosevelt de Reims a accueilli les épreuves d'admission de cette session 2025 des quatre options du Capet externe et troisième concours section sciences industrielles de l'ingénieur.

Les membres du jury tiennent à remercier le proviseur du lycée et son adjointe, son directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

Les membres de jury ayant contribué à la rédaction de ce rapport ainsi que les concepteurs des sujets, tant pour les épreuves d'admissibilité que pour les épreuves d'admission, sont également tout particulièrement remerciés.

Résultats statistiques

Inscrits	Nombre de postes	Présents à l'ensemble des épreuves d'admissibilité	Admissibles	Présents à l'ensemble des épreuves	Admis
36	3	12	7	3	3
Moyenne obtenue aux épreuves écrites par le premier candidat admissible					9,1
Moyenne obtenue aux épreuves écrites par le dernier candidat admissible					5,4
Moyenne obtenue aux épreuves écrites et orales par le premier candidat admis					12,74
Moyenne obtenue aux épreuves écrites et orales par le dernier candidat admis					9,85

Épreuve écrite disciplinaire

A. Présentation de l'épreuve

Durée : 5 heures

Coefficient : 4

L'épreuve, spécifique à l'option choisie, porte sur l'étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.

Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'exploitation d'un dossier technique remis par le jury, de conduire une analyse critique de solutions technologiques et de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour élaborer et exploiter les modèles de comportement permettant de quantifier les performances d'un système ou d'un processus lié à la spécialité et définir des solutions technologiques.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B. Sujet

Le sujet est disponible en téléchargement sur le site du ministère à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources>

Le support est un gymnase dans la ville de Villeparisis, l'objectif de cette étude est d'étudier une hypothèse de réemploi sur une partie de la structure et d'évaluer en partie les performances thermiques, acoustiques et environnementales du projet.

Vue en insertion paysagère du projet



Le sujet est organisé en quatre parties indépendantes comportant au total 30 questions.

Étude 1 : CADRE ET CONSÉQUENCES DE LA RE2020

Identifier le cadre des études et justifier les choix de la maîtrise d'œuvre en matière d'environnement.

Étude 2 : VÉRIFICATION DES ÉLÉMENTS DE CONTREVENTEMENT RETENUS

Étudier la possibilité de réemploi de profils tubulaires pour le contreventement du vent de pignon initialement en croix de Saint-André sur le long pan. Il s'agit de remplacer deux cornières de 70x7 par un seul tube de 120x4.

Étude 3 : ÉTUDE TECHNIQUE DU BARDAGE

Dans un objectif d'optimisation des estimatifs, la maîtrise d'œuvre se pose la question d'alternatives au bardage double peau par des panneaux sandwich. Il faut faire un calcul détaillé pour mettre à jour la base de prix en cohérence avec la RE2020.

ÉTUDE 4 : RE2020 ET BILAN CARBONE

Cette partie vise donc à étudier le bilan carbone des deux ouvrages élémentaires précédents, le bardage et la structure métallique, dans le but de vérifier si l'ensemble du bâtiment satisfait le label.

L'ensemble des données utilisées a été publié dans le cadre d'un marché public en septembre 2023, Nous remercions la ville de Villeparisis pour la communication de ces informations.

C. Éléments de correction

Étude 1 : CADRE ET CONSÉQUENCES DE LA RE2020

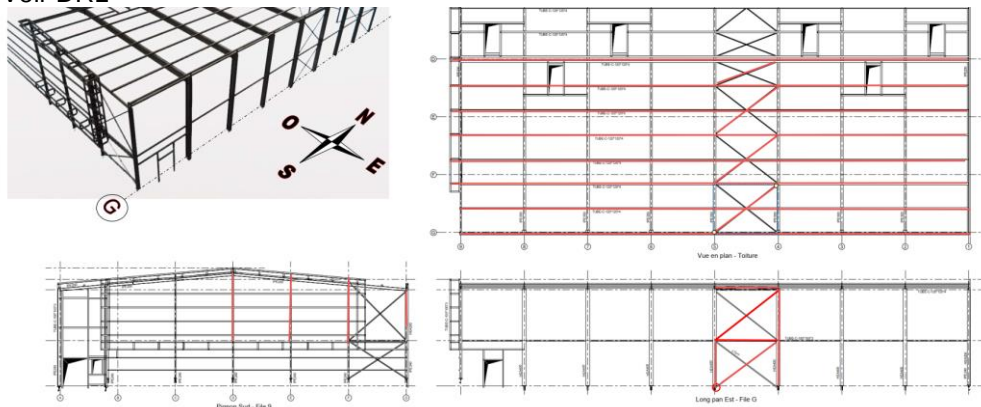
- Question 1** | Enjeux : Changement climatique et développement durable (économie, protection de l'environnement et acceptabilité sociale). Mieux vivre sans subir les conditions climatiques délétères. Cela rejoint les trois piliers du développement durable.
Axes : Amélioration des performances énergétiques, diminuer l'impact carbone des projets.
Leviers : Choix des matériaux, des process, des conceptions, des volumes.
- Question 2** | Seul l'indicateur du changement climatique est étudié (Kg eq CO₂) , il représente les émissions de gaz à effet de serre. C'est aujourd'hui notre priorité environnementale. (Les réglementations précédentes mettaient en jeu implicitement l'impact énergétique en phase d'utilisation).

D'autres indicateurs : Pollution de l'eau, eutrophisation, ...pollution de l'air, Ils ne sont pas aujourd'hui limités réglementairement mais pourraient le devenir dans un futur plus ou moins proche, particulièrement sur la ressource naturelle « eau ».
- Question 3** | La production de l'acier est particulièrement émettrice de CO₂ et donc ne parait pas être le meilleur choix pour la maîtrise d'œuvre comme matériau de construction (structure et partie du bardage). Cependant, le réemploi d'éléments récupérés sur d'autres structures permet de ne pas en comptabiliser l'impact carbone.
La compacité du bâtiment et l'orientation de ses ouvertures contribuent au comportement bioclimatique vertueux du bâtiment.

Étude 2 : VÉRIFICATION DES ÉLÉMENTS DE CONTREVENTEMENT RETENUS

Question 4

Voir DR1



Question 5

Pression dynamique de pointe		
$V_{b,0}$	24	m/s
C_{dir}	1	
C_{season}	1	
V_b	24	m/s
$q_b(z)$	352,8	Pa
$C_e(z)$	1,87	
$q_p(z)$	659,7	Pa
H	10	m
d	42	m
H/d	0,24	< 0,25
Une seule zone de vent sur la hauteur du bâtiment.		

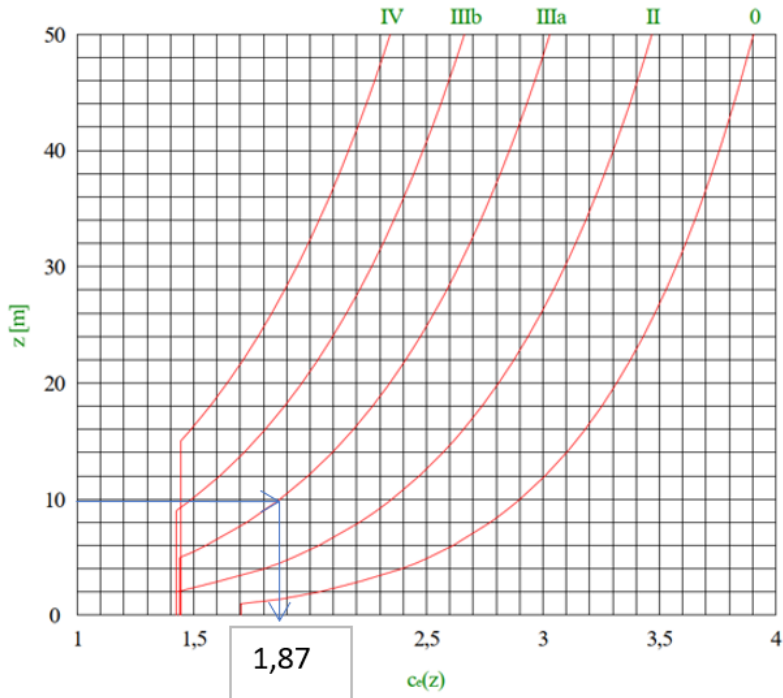
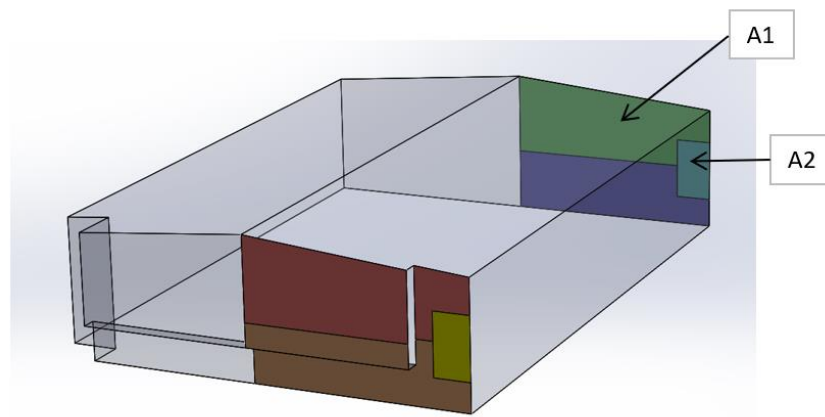


Figure 4.2 : Représentation du coefficient d'exposition $c_e(z)$ pour $c_0=1$ et $k_1=1$

Pression sur façade sud		
$C_{pe,10}$	0,7	
W_{eSUD}	461,8	Pa
Pression sur façade Nord		
$C_{pe,10}$	-0,3	
W_{eNORD}	-197,9	Pa
Surfaces		
A1	62,5	m ²
A2	12,7	m ²



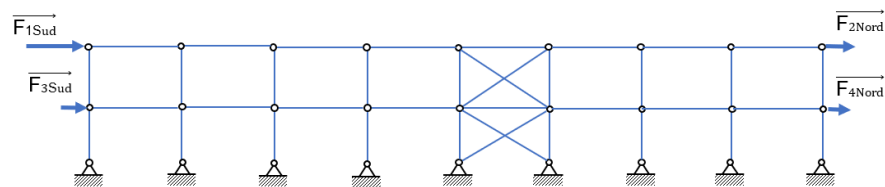
Calcul des efforts

Partie haute (A1)

$$\begin{aligned} F_{1\text{Sud}} &= 28,86 \text{ kN} & = A1 \times W_{e\text{SUD}} \\ F_{2\text{Nord}} &= 12,37 \text{ kN} & = A1 \times W_{e\text{NORD}} \end{aligned}$$

Partie basse (A2)

$$\begin{aligned} F_{3\text{Sud}} &= 5,87 \text{ kN} & = A2 \times W_{e\text{SUD}} \\ F_{4\text{Nord}} &= 2,51 \text{ kN} & = A2 \times W_{e\text{NORD}} \end{aligned}$$



Question 6

Modèle mécanique plan

Modèle de barres biarticulées isostatique pour une résolution manuelle.

Ne tient pas compte de la continuité des poteaux, les chargements s'effectuant aux nœuds.

La diagonale en cornière sollicitée en compression n'est pas prise en compte.

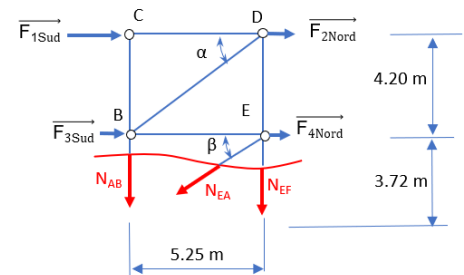
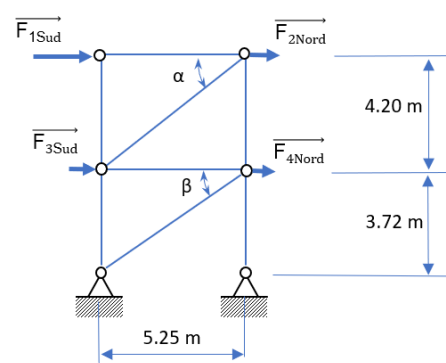
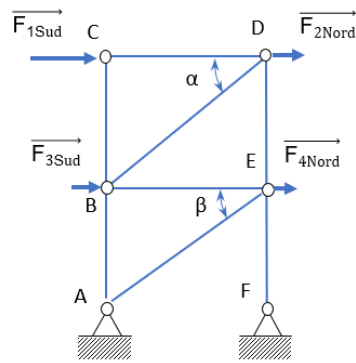
On néglige la force critique de flambement de celle-ci devant l'effort de traction de la seconde diagonale.

Les liaisons sont considérées parfaites et non excentrées.

Pour le dimensionnement des sections, on considère en APD que la traction est prépondérante devant les éventuels moments d'excentrations.

Largeur travée	5,25 m
Hauteur étage	4,2 m
Hauteur RDC	3,72 m

Alpha	38,66 °
Béta	35,32 °



Méthode de Ritter

Somme des forces en projection sur l'axe horizontal

$$N_{AE} = 60,80 \text{ kN}$$

Question 7

	Avantages	Inconvénients
Tube	Travaille en traction et compression- propriétés de stabilité avantageuse.	Profilé plus cher au poids. Protection des surfaces intérieures plus délicate. Liaisons plus complexes.
Cornière	Economiquement avantageux. Boulonnage sur aile possible.	Travaille plutôt en traction- nécessite un montage en croix.

Question 8

A l'ELU le tube travaille en compression dans une configuration identique au calcul précédent et l'effort normal sera de :

$$N_{AE-ELU} = -91,21 \text{ kN} = N_{AE} \times 1,5$$

Vérifications nécessaires :

Résistance de section en compression

Résistance de la barre au flambement

Question 9

Résistance de section

Tube S235JRH 120 x 4

$$A = 18,15 \text{ cm}^2$$

$$i_y = i_z = 4,71 \text{ cm}$$

$$I_y = I_z = 402,26 \text{ cm}^4$$

$$\gamma_{M0} = 1$$

$$f_y = 235 \text{ MPa}$$

	$N_{C,Rd} =$	426,5 kN	
Taux de travail =	$N_{ED}/N_{C,Rd}$	21% < 100%	Le tube est vérifié en résistance.
Résistance de la barre au flambement			
$L_{CR} =$	6,43 m	$\text{Lambda } 1 =$	93,9
Élancement réduit	1,45	$> 0,2$	
Courbe de flambement c			
Facteur d'imperfection α	0,49		
$\Phi =$	1,87		
$\chi =$	0,33		
	$N_{b,Rd} =$	140,6 kN	
			Le tube est vérifié au flambement.
Taux de travail =	$N_{ED}/N_{b,Rd} =$	64,9% < 100%	
Le tube 120 x 120 x 4 est donc vérifié en instabilité et en résistance.			

Question 10

Méthodes permettant de calculer le déplacement en tête de poteau :

Méthodes énergétiques ;

Par application du principe des travaux virtuels, nous pouvons appliquer, par exemple, le théorème de la charge unité :

$$\Delta = \int_{\text{structure}} \left(\frac{M(x) \cdot \bar{M}(x)}{E \cdot I_{GZ}} + \frac{N(x) \cdot \bar{N}(x)}{E \cdot A} + \frac{V(x) \cdot \bar{V}(x)}{G \cdot A_V} \right) \cdot dx$$

$$\Delta = \int_{\text{structure}} \left(\frac{N(x) \cdot \bar{N}(x)}{E \cdot A} \right) \cdot dx$$

M, N, V

sollicitations dans le système A

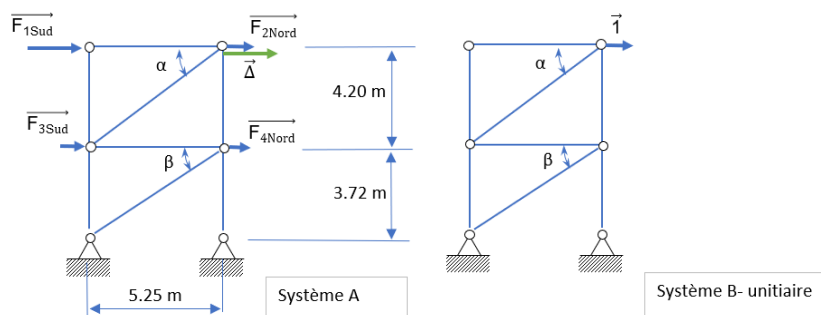
$\bar{M}, \bar{N}, \bar{V}$

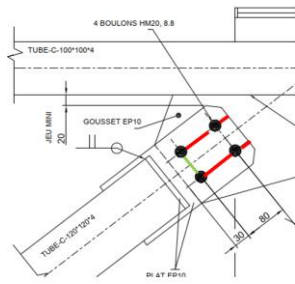
sollicitations dans le système unitaire B

De plus, N et $\bar{N}$

sont constants le long de chaque barre. On peut en déduire la formule simplifiée

$$\Delta = \sum_{i=1}^n \frac{N_i \cdot \bar{N}_i}{E \cdot A_i} \cdot L$$





$$f_u = 430 \text{ MPa} \quad S275$$

$$f_y = 275 \text{ MPa}$$

$$\gamma_{M0} = 1$$

$$\gamma_{M2} = 1,25$$

$$V_{eff,1,Rd} = 526,6 \text{ kN}$$

$$I_{ci} VED = 92 \text{ kN}$$

$$Taux = V_{ED} / V_{eff,Rd} = 17\%$$

Pression diamétrale :

$$f_{ub} = 800 \text{ MPa}$$

$$f_{ub}/f_u = 1,86$$

$$\text{Rive} \quad e1/3d_0 = 0,45 \quad \alpha_b = 0,45$$

$$\text{Intérieurs} \quad p1/(3*d0)-1/4 = 0,96 \quad \alpha_b = 0,96$$

$$\text{Rive} \quad 2,8*e1/d0-1,8 = 2,12 \quad k1 = 2,12$$

$$1,4*p2/d0-1,7 = 3,39$$

$$\text{Intérieurs} \quad 1,4*p2/d0-1,7 = 3,39 \quad k1 = 2,5$$

$$2,5$$

$F_{b,Rd}$ est minimal pour les boulons de rive dans les deux sens.

$$F_{b,Rd} = 65,64 \text{ kN}$$

$$F_{Ed} = 23 \text{ kN}$$

$$Taux = F_{Ed} / F_{b,Rd} = 35\%$$

La liaison travaille ici à 35 %

Il est possible de diminuer la taille ou le nombre de boulons et de diminuer l'épaisseur des plats pour avoir une solution plus optimale économiquement et environnementalement.

Résistance en pression diamétrale 1), 2), 3)	$F_{b,Rd} = \frac{k_1 \alpha_b f_u d t}{\gamma_{M2}}$ où α_b est la plus petite des valeurs de α_d ; $\frac{f_{ub}}{f_u}$ ou 1,0 ; dans la direction des efforts : — pour boulons de rive : $\alpha_d = \frac{e_1}{3d_0}$; pour boulons intérieurs $\alpha_d = \frac{p_1}{3d_0} - \frac{1}{4}$ perpendiculairement à la direction des efforts : — pour boulons de rive : k_1 est la plus petite valeur de $(2,8 \frac{e_2}{d_0} - 1,7)$, $(1,4 \frac{p_2}{d_0} - 1,7)$ et 2,5 — pour boulons intérieurs : k_1 est la plus petite valeur de $(1,4 \frac{p_2}{d_0} - 1,7)$ et 2,5
---	---

ÉTUDE 3 : ÉTUDE TECHNIQUE DU BARDAGE

Question 14

Phase Esquisse / APS : Méthode des ratios par rapport aux surfaces de bâtiment, en veillant à la compatibilité des bâtiments de référence et à la réactualisation des prix

Phase APD / PRO : Estimation des coûts par décomposition en ouvrage élémentaires. Les estimations sont issues de chantier équivalents ou de base de prix, avec actualisation.

Question 15

	<i>SMB</i>		1 811,30 €
14,94 €	1 HS/J	25%	323,45 €
13,30 €	Prime panier	25%	71,99 €
	<i>Cot. Patr.</i>	78%	1 721,25 €
4,35 €	Trajet		94,18 €
4,05 €	Transport		87,68 €
13,30 €	Prime panier	75%	215,96 €
55,00 €	Prime outil.		55,00 €
Coût employeur			4 380,80 €
Temps productif par mois			167,79 h
DHMO productif			26,11 €/h
DHMO productif d'équipe			31,59 €/h

Question 16

CF tableau ci-dessous

Coef K = 1.3863, PVHT = 379.14 €, Des demandes d'éléments économiques auprès d'entreprises locales permettrait des évaluations plus proches.

Désignation	Qt	Unité	Perte s	Qt + perte s	PU	MTX	MAT	MOE
Plateaux Hacierba	2,50	m/m²	10%	2,75	11,43 €	31,43 €		
Panneaux Eclectic	1,11	m/m²	10%	1,22	18,79 €	22,97 €		
Isobardage	1,31	u/m²	15%	1,50	74,76 €	112,38 €		
Cladipan	1,31	u/m²	15%	1,50	27,15 €	40,81 €		
Ecarteur Z	1	m/m²	5%	1,05	14,08 €	14,79 €		
Vis plateau / poteau	0,57	u/m²	10%	0,6	0,76 €	0,48 €		
Vis plateau / écarteur	2.5	u/m²	10%	2.75	0,64 €	1.76 €		
Vis 2e peau	10	u/m²	10%	11	0,76 €	8,36 €		
Bavette hautes	0,06	m/m²	10%	0,06	11,76 €	0,74 €		
Bavettes basse	0,06	m/m²	10%	0,06	10,63 €	0,66 €		

Pare pluie	1,00	1m ² /m ₂	15%	0,15	5,11 €	0,66 €		
Location nacelle	0,01 8	J/m ²	0%	0,018	211,60 €		3,84 €	
Pose bavettes	0,01	h/m ²	0%	0,01	31,59 €			0,18 €
Pose isolant	0,20	h/m ²	0%	0,20	31,59 €			6,32 €
Pose plateaux	0,40	h/m ²	0%	0,40	31,59 €			12,64 €
Pose lisses	0,17	h/m ²	0%	0,17	31,59 €			5,37 €
Pose 2e peau	0,32	h/m ²	0%	0,32	31,59 €			10,11 €
						235,05 €	3,84 €	34,61 €
Total DS: 273,50 €								

Question 17

L'ACERMI donne une garanti quant à la qualité et aux performances des produit d'isolation. Sans ce label les valeurs d'isolation ne sont pas garanties en France.

$$R_{\text{totale}} = 0.13 + 3.75 + 4.1 + 0.04 = 8.02 \text{ m}^2\text{K/W}$$

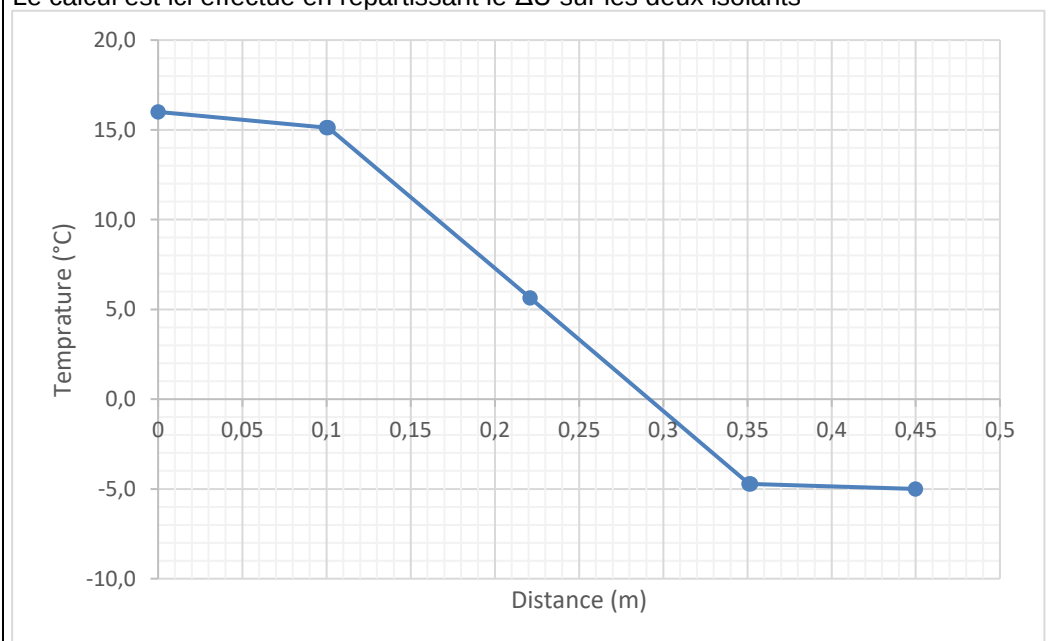
$$\Delta U = \frac{0,036 \cdot 2,5 + 0,018 \cdot 1 + 0,018 \cdot 2,5}{1} + 0,022 \cdot 2,5 = 0,208 \text{ m}^2\text{K/W}$$

$$U_p = \frac{1}{8.02} - 0,208 = 0.333 \text{ W/m}^2\text{K}$$

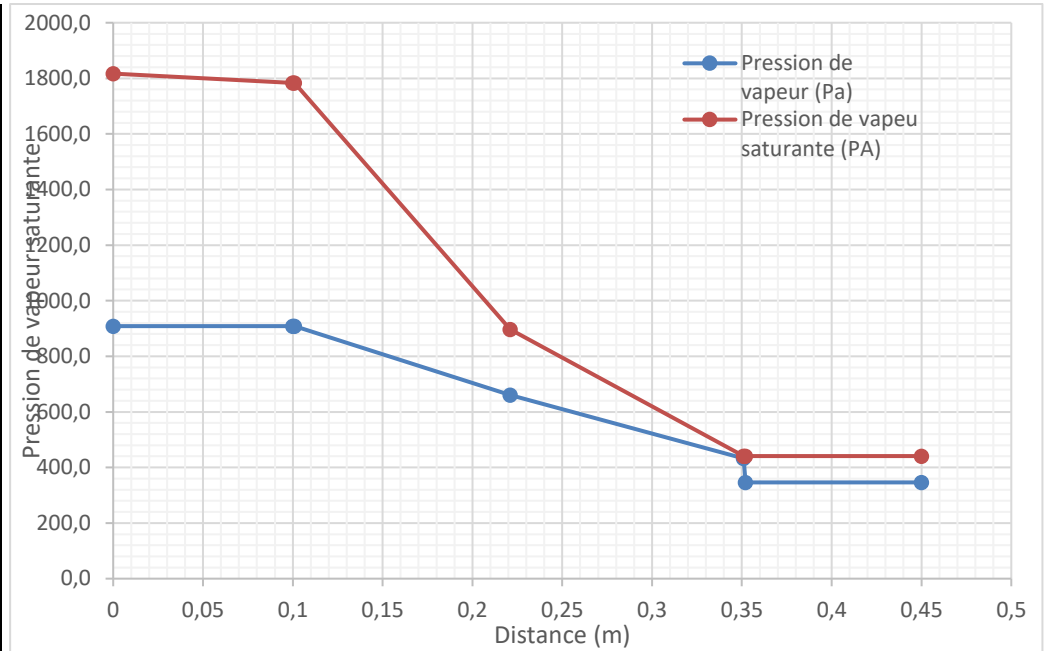
$$R_{\text{corrigé}} = \frac{1}{0.333} = 3.01 \text{ m}^2\text{K/W}$$

$$\Phi = (16 - (-5)) \cdot \frac{1}{3.01} = 6.98 \text{ W/m}^2$$

Le calcul est ici effectué en répartissant le ΔU sur les deux isolants



Question 18



Question 19

Absence de besoin d'un pare vapeur

En général, les panneaux métalliques étant très étanches, il n'y a jamais de pare vapeur en bardage métallique

Des désordres peuvent néanmoins apparaître en cas de défauts sur le jointoiment des panneau (mauvais recouvrement par exemple) ou de la qualité du vissage des panneaux dans les ossatures (défaut de joint sur les vis).

Question 20

Route Catégorie 1, 300m de distance :

$D_{nT,A,tr} = 32 \text{ dB}$

Correction d'angle : -1 dB, façade non protégée -0 dB

$D_{nT,A,tr} = 31 \text{ dB}$

Le CCTP propose 31 dB minimum, 41 dB pour se protéger l'extérieur des bruits des locaux techniques

Question 21

Pour atteindre $R_w + C_{tr} = 31 \text{ dB}$, la puissance X_1 acoustique transmise équivalente est de 210997 mW pour l'intégralité du complexe de bardage

En calculant les Puissance transmise pour chaque élément dont on connaît le $R_w + C_{tr}$ on obtient les valeurs suivantes

	S (m ²)	R _w +C _{tr} (dB)	X ₁ (mW)
Bardage Polycarbonate	105,86	31	84087,59
Paroi verre Emalit	59,92	29	75434,81
Bardage Equiton	78,27	33	39227,92

Le bardage métallique peut donc transmettre :

$$X_1 = 210997 - 84087 - 75434 - 39228 = 12247 \text{ mW}$$

On en déduit donc un $R_w + C_{tr} = 32 \text{ dB}$

Question 22

Dans cette situation les 31dB demandé par la Moe en dans le CCTP sont trop faible.

Question 23

Épaisseur :

Double peau

ep = 25 cm

Sandwich Permisol

ep = 18 cm

Thermique :	R = 7,54 m ² K/W	R = 7,75 m ² K/W
Acoustique :	R _w +C _{tr} = 32 dB	R _w +C _{tr} = 22 dB
Coût :	DS = 273,50 €	DS = 192,11 €
Bilan : Problème en acoustique, le produit n'est pas compatible.		

ÉTUDE 3 : RE2020 et Bilan carbone

Question 24

La méthode dynamique permet de faire décroître la valeur de l'impact carbone d'un produit sur le long terme. Elle prend en compte une hypothétique diminution du bilan carbone dans les années à venir et la réutilisation des produits si leur fin de vie n'a pas été atteinte à la déconstruction du bâtiment.

Exemple de calcul (Pare pluie)

Module A

$$1 \cdot ((3.46+0.3) \cdot 1 + (3.46+0.3) \cdot 0.755 \cdot 0.66) = 5.65 \text{ kg} \cdot \text{eq} \cdot \text{CO}_2$$

Module B

$$1 \cdot 40.54 \cdot 0 = 0 \text{ kg} \cdot \text{eq} \cdot \text{CO}_2$$

Module C

$$1 \cdot (0.437 \cdot 0.755 + (437) \cdot 0.58 \cdot 0.66) = 0.437 \text{ kg} \cdot \text{eq} \cdot \text{CO}_2$$

Pour un calcul plus rapide, il est possible de faire un calcul comme ci-dessus pour les ouvrages en m² avec durée de vie de 50ans

Ouvrage Élémentaire	Qt	U	Valeurs INIES (kg eq CO ₂)				DVR	M. A	M. B	M. C	Bilan
			Prod.	Cons.	Util.	F.de V.	(ans)	(kg eq CO ₂)			
Peau extérieure	1,00	m²	25,500	1,890	0,006	0,119	50	27,390	0,005	0,069	27,464
Plateaux	1,00	m²	24,000	1,500	0,006	0,116	50	25,500	0,005	0,067	25,572
Pare pluie	1,00	m²	3,460	0,300	0,000	0,383	30	5,654	0,000	0,437	6,091
Écarteur	1,000	kg	2,160	0,359	0,000	0,063	50	2,519	0,000	0,036	2,555
Cladisol	1,00	m²	4,780	0,620	0,000	0,042	50	5,400	0,000	0,025	5,425
Isobardage	1,00	m²	6,630	1,740	0,000	0,037	50	8,370	0,000	0,021	8,391

$$\text{Bilan total} = 27.464 + 25.572 + 6.091 + 2.555 + 1 \text{ m}^2 \cdot 2.15 \text{ kg/m} + 5.425 + 8.391 = 78.43 \text{ kg} \cdot \text{eq} \cdot \text{CO}_2 / \text{m}^2$$

Question 25

$$I_{\text{bardage}} = 78.43 \cdot 824.97 = 64708 \text{ kg} \cdot \text{eq} \cdot \text{CO}_2$$

Le bardage sera intégré dans le lot normalisé n°6
Cf tableau bilan carbone

Question 26

En utilisant des profilé et tubes métalliques de récupération, on pourrait négliger leur impact carbone et donc peut être passer sous la barre limite du bilan.

Pour un calcul rapide, en négligeant les chevêtres pour les pannes
Longueur du bâtiment : 42 m, 17 lignes de pannes tube caré, 120x120x4
Soit 10.84 kg/ml
Masse totale de tubes 120x120x4 = 7740 kg
Masse totale de tubes 100x100x3 = 1618 kg

L'impact des profilés métallique est de 2.56 kg eq CO₂/kg soit un total de 23955 kg eq

CO₂

Question 27

Le lot d'attache est le lot 3 – superstructure maçonnerie
Cf tableau bilan carbone

Question 28

38 semaines de grue estimées soit 9 mois pour une durée de chantier de 51 semaines
soit 12 mois

Avec la formule des trois niveaux, le volumes est facilement estimable. D'autres solutions existent.

$$V = \frac{h}{6} (s + S + 4 \cdot S_m)$$

$$V = 1,8/6 ((33 \cdot 44) + (34,2 \cdot 46,2) + 4 \cdot (33,6 \cdot 44,6)) = 2707,884 \text{ m}^3$$

9126 kg eq CO₂

été grue	6 mois	10400	62400 kWh	
hiver grue	3 mois	19500	58500 kWh	
hiver sans	3 mois	10400	31200 kWh	
été sans	0 mois	5200	0 kWh	
			152100 kWh	10038,60 kg eq CO ₂
eau grue	9 mois	60	540 m ³	
eau sans	3 mois	40	120 m ³	
			660	394,02 kg eq CO ₂

L'impact total du chantier est 19558 kg eq CO₂

Le chantier est ici principalement de la structure métallique, on surestime donc la consommation d'eau car on a peu de béton à couler et donc pas de nettoyage/arrosage (coffrage, toupies...) comparé à un bâtiment BA qui sera évalué par la même méthode.
Cf tableau bilan carbone

Question 29

Cf tableau bilan carbone

Question 30

Cf tableau bilan carbone

Avec une solution utilisant uniquement des profilés neufs, la limite du bilan carbone est trop élevée et ne passera pas à la RE2020/E+C-. En utilisant des tubes de récupération, le bilan sera réduit de 2.2% (réduction de 8.2% du lot 3 Superstructure). Un effort beaucoup plus important est nécessaire (5% du bilan total initiale)

Lot de référence	Bilan carbone initial (Sans bardage)	Cas 1 : avec bardage ajouté		Cas 2 : avec récupération de profilés métalliques	
	Kg eq CO ₂	Kg eq CO ₂	Kg eq CO ₂ /m ²	Kg eq CO ₂	Kg eq CO ₂ /m ²
LOT 1	37679	37679	27	37679	27
LOT 2	82171	82171	58	82171	58

LOT 3	293795	293795	208	269840	161
LOT 4	31408	31408	22	31408	22
LOT 5	35137	35137	25	35137	25
LOT 6	135640	200348	142	200348	142
LOT 7	62081	62081	44	62081	44
LOT 8	188400	188400	133	188400	133
LOT 9	10800	10800	8	10800	8
LOT 10	139200	139200	98	139200	98
LOT 11	14400	14400	10	14400	10
LOT 12	0	0	0	0	0
LOT 13	0	0	0	0	0

Impact du chantier	19558	19558	14	19558	14
--------------------	-------	-------	----	-------	----

Total du Bilan	1030711	1114977	789	1091022	772
----------------	---------	---------	-----	---------	-----

Limite règlementaire proposée			750		750
-------------------------------	--	--	-----	--	-----

D. Commentaires du jury

Le sujet aborde quatre thèmes (Calcul de structure, performances thermiques, environnementales, économie) nécessaires et concourants indispensables à l'enseignement en Architecture et Construction. Le questionnement prend appui sur un corpus de connaissances classiques d'un premier cycle de formation post-bac, mais il mobilise des compétences scientifiques et technologiques fondamentales du domaine de l'ingénierie des constructions au niveau d'un concours de recrutement d'enseignant certifié.

Il est à noter que de nombreuses questions sont non traitées. Les questions associées à l'avant-projet détaillé peuvent se satisfaire d'une réponse plus succincte que celles associée à un dossier d'exécution. La gestion du temps est essentielle sur ce type d'épreuves.

La première partie sur le cadre législatif a été davantage et mieux traitée que les suivantes ; les thématiques concernant la mécanique des structures et la thermique ainsi que les procédés de construction ayant été peu et souvent très mal abordées.

Voici les commentaires associés à chaque partie :

Étude 1 : CADRE ET CONSÉQUENCE DE LA RE2020.

Partie relativement bien traitée par les candidats. La spécificité de la RE2020 n'est pas toujours bien connue relativement aux réglementations précédentes. La lecture des questions est parfois approximative et donne lieu à des confusions notamment entre enjeux, axes et leviers.

Les réponses donnent parfois lieu à un long développement hors sujet.

Étude 2 : VÉRIFICATION DES ÉLÉMENTS DE CONTREVENTEMENT RETENUS.

- 2A/ Étude du cheminement des efforts de vent de pignon. (APD)

Partie très partiellement traitée par les candidats, une approche réglementaire est souhaitée mais l'évaluation de la copie est basée sur le raisonnement et les ordres de grandeur réalistes. Il y a beaucoup de confusion entre pression et force, les surfaces d'influence n'apparaissent pas.

Trop peu de candidats sont familiers avec les études de vent qui font partie des études de structures légères qui sont aujourd'hui à privilégier.

La reprise du vent de pignon est réalisée par le contreventement de long pan, beaucoup ont calculé la pression sur le long pan.

Certains candidats ont été gênés par la mention du tableau 4.1 dans un extrait de l'Eurocode, il n'était pas nécessaire car la catégorie de terrain était donnée sur le DT2.

Peu de candidats ont calculé un effort dans la diagonale, une approche approximative aurait été bien reçue ;

Dans ce cas, on peut assimiler l'action du vent autour 600 Pa sur un pignon de 30mx10m soit 300 m², la stabilité reprend ¼ de la surface (le haut, sur un seul côté), l'effort repris par la palée est de $600 \times 300/4 = 45 \text{ kN}$, la diagonale la plus sollicitée reprend la totalité de cet effort et elle est inclinée à environ 45°, elle reprend donc $1.4 \times 45 = 63 \text{ kN}$ de façon approximative.

De nombreux candidats obtiennent des résultats qui ne respectent pas cet ordre de grandeur.

La vérification à l'ELS ne nécessitait pas de graphique en couleur, il fallait simplement identifier le déplacement maximal sur chaque figure.

- 2B/ Étude et dimensionnement de la liaison contreventement-poteau. (EXE)

Peu de candidats ont réalisé une représentation d'une solution constructive classique en construction métallique. Un type de solution était suggéré par les questions suivantes, cependant tout autre construction était admise même si peu courante. Les vérifications demandées devaient alors être adaptées en conséquence. La qualité graphique n'a pas été évaluée mais la définition explicite oui.

Peu de candidats sont capables de réaliser une définition complète en deux vues de leur solution. Aucun candidat n'a pu produire un croquis de qualité.

Étude 3 : ÉTUDE TECHNIQUE DU BARDAGE.

- 3A/ Étude économique du bardage

Les méthodes d'estimations des bâtiments relatives aux phases d'études ne sont maîtrisées que par peu de candidats. De même, la méthodologie d'usage pour l'établissement d'un DHMO n'est pas connue par nombre d'entre eux. Beaucoup de candidats semblent ne pas utiliser un Temps Unitaire appliqué aux déboursés secs et ont du mal à établir les quantités en œuvre pour un mètre carré de bardage.

- 3B/ Justification thermique et hygrométrique de la composition du bardage

Les candidats montrent des bases en thermique très fragiles. Ceux qui tentent de répondre n'ont pas toujours conscience de l'existence de résistances surfaciques (RSI et RSE). Quasiment aucun candidat n'a traité les calculs de transferts de vapeur d'eau à travers une paroi.

- 3C/ Étude acoustique du bardage double peau

La partie n'a été traitée que par quelques candidats, avec peu de succès. Lorsque la valeur de l'isolement $D_{nT,A,tr}$ était trouvée, la correction relative à l'angle n'était pas appliquée. Le calcul du $R_w + C_{tr}$ n'a été traité qu'à quelques occasions, non sans difficultés de calculs.

- 3D/ Réflexion sur une alternative technique

Cette question, dépendante des précédentes, pouvait en partie être répondue par une analyse des documents et quelques interprétations. Malheureusement peu de candidats ont joué cette carte.

Étude 4 : RE2020 et Bilan carbone.

- 4A/ Bilan carbone du bardage

Le bilan carbone du bardage n'a été que peu traité, il semble que le calcul par la méthode dynamique ne soit pas compris ou maîtrisé. Il s'agit pourtant d'une des nouvelles compétences en bâtiment émanant de la RE2020. Notons que la quantité de bardage et celle de profil de départ étaient manquantes au DT8. *La première était donnée dans la question 25. La quantité de profil de départ pouvait être approximée à l'aide du périmètre du bâtiment.*

- 4B/ Bilan carbone de la structure métallique

Trop peu de candidats ont fait le lien entre les questions de l'étude 1 et celle-ci. De même, le bilan carbone des pannes, pourtant plus simple, n'était que rarement traité, peut-être dû au besoin de quantifier la masse des pannes.

- 4C/ Bilan carbone du bâtiment

Le bilan carbone du chantier, plus accessible, a été régulièrement traité, et certains sont parvenus à une conclusion finale. Mais dans l'ensemble le tableau de bilan carbone n'a que peu été exploité.

Le jury rappelle qu'une vision holistique est nécessaire et que les futur(e)s candidat(e)s doivent se préparer davantage et mieux à l'ensemble des domaines techniques et scientifiques indispensables aux niveaux d'enseignement visés par le concours option ingénierie des constructions. Il insiste sur le fait que les candidat(e)s doivent impérativement parfaire leurs connaissances et leurs compétences dans les domaines de l'ingénierie des constructions et notamment :

- la mécanique des structures et les applications associées des Eurocodes ;
- la géotechnique ;
- la thermique ;
- l'acoustique ;
- les procédés généraux de construction et les méthodes de réalisation ;
- l'organisation technique, économique et financière d'un procédé de construction ;
- les éléments fondamentaux de l'environnement législatif et réglementaire des opérations de constructions.

Le jury rappelle également que la maîtrise des calculs mathématiques élémentaires, des unités et des ordres de grandeur sont indispensables pour avoir un regard critique sur une modélisation, un concept, un compromis, un choix de principe constructif. Il s'agit donc de s'entraîner et de s'immerger davantage dans des problèmes réels de construction et de bannir les poncifs et les « à peu près ».

E. Résultats

Nombre de copies : 12

Moyenne : 5,87 / 20

Note maximum : 9,1 / 20

Écart type : 1,73

Épreuve de leçon

A. Présentation de l'épreuve

Durée des travaux pratiques encadrés : 5 heures

Durée de la présentation : 30 minutes maximum

Durée de l'entretien : 30 minutes maximum

Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement dans l'option choisie. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les cinq heures de travaux pratiques relatifs à une approche spécialisée d'un système pluri-technologique et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivie d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements en collège, en lycée et aux sections de STS de la spécialité.

L'épreuve est notée sur 20. 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

B. Déroulement de l'épreuve

• Organisation

Les deux parties, travaux pratiques et exploitation pédagogique, sont indépendantes et sont notées chacune sur dix points. La séparation de l'évaluation des deux parties de l'épreuve permet de dissocier la réussite à la partie « travaux pratiques » de celle à la partie « exploitation pédagogique ».

Les supports utilisés, pour cette session, sont des systèmes pluri-technologiques actuels :

- banc de simulation de séisme ;
- système de ventilation double flux ;
- pompe à chaleur ;
- banc d'essai de flexion.

Les documents accompagnant le support fournissent une guidance qui permet aux candidats, quelle que soit leur connaissance du système de mobiliser leurs compétences scientifiques et pédagogiques.

Chaque support conduit à une exploitation pédagogique, liée à l'option choisie, de niveau imposé en technologie au collège, en série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) de la voie technologique, en enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur de la voie générale ou en STS de la spécialité.

Pour la partie travaux pratiques, les postes de travail sont équipés, selon la nécessité des activités proposées, des matériels usuels de mesure des grandeurs physiques : oscilloscopes numériques, multimètres, dynamomètres, tachymètres, cartes d'acquisition associées à un ordinateur, etc.

Le jury dispose d'une traçabilité des connexions sur le réseau permettant de suivre les sites consultés.

• Travail demandé

Rappel des attendus

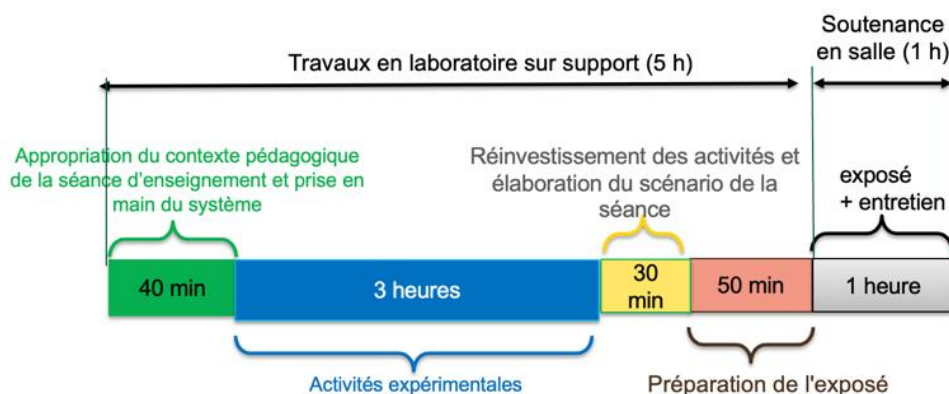
L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. La séance proposée prendra appui sur les investigations effectuées pendant la phase de travaux pratiques. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques du candidat.

L'épreuve se déroule selon la chronologie suivante :

Travaux en laboratoire (5 heures) :

- Phase 1 : appropriation du contexte pédagogique de la séance d'enseignement et prise en main du système (40 minutes) ;
- Phase 2 : réalisation d'activités expérimentales (3 heures) ;
- Phase 3 : réinvestissement des activités et élaboration du scénario de la séance (30 minutes) ;
- Phase 4 : préparation de l'exposé (50 minutes).

Soutenance (1 heure) : 30 minutes maximum d'exposé, 30 minutes maximum d'entretien.



Phase 1 : appropriation du contexte pédagogique de la séance d'enseignement et prise en main du système (40 minutes)

Appropriation du contexte pédagogique

La séance d'enseignement à présenter lors de l'exposé est une activité prévue pour une heure en classe entière. Elle doit être élaborée pour la série, le niveau et les objectifs de formation définis ci-dessous.

Les éléments suivants sont indiqués au candidat :

- série : Technologie, STI2D, SI ou BTS (spécialité précisée selon le sujet) ;
- niveau : classe concernée ;
- période : période de l'année (début, milieu ou fin d'année) ;
- compétences visées (il s'agit des compétences que la séance présentée par le candidat doit permettre de développer chez les élèves ; une à deux compétences sont imposées) ;
- connaissances/savoirs associé(e)s (il s'agit des connaissances/savoirs associées aux compétences qui devront être développé(e)s dans le cadre de la séance présentée par le candidat).

Prise en main du système et de son environnement

Il est mis à disposition du candidat :

- un espace numérique personnel accessible pendant les six heures de l'épreuve ;
- un ordinateur équipé des logiciels de bureautique usuels, de logiciels dédiés aux activités pratiques et d'un accès à internet ;
- un dossier « Documents candidats » comportant diverses ressources ;
- un système didactisé

Quelques manipulations sont proposées au candidat. Elles sont fortement guidées et doivent permettre une prise en main du système et des matériels/logiciels mis à sa disposition pour réaliser les activités expérimentales suivantes.

Phase 2 : activités expérimentales (3 heures)

Dans cette phase 2, une succession d'activités expérimentales est proposée aux candidats. Ces activités permettent d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- concevoir un protocole expérimental ;
- mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- réaliser une partie d'un programme ;
- réaliser le relevé de grandeurs physiques ;
- extraire des informations de documentations fournies ;
- analyser les relevés et déduire les conclusions quant à l'objectif visé (ce retour à l'objectif de l'activité est essentiel).

Phase 3 : réinvestissement des activités et élaboration du scénario de la séance (30 minutes)

La séance d'enseignement à présenter lors de l'exposé est une activité prévue en classe entière pour une durée d'une heure. Elle doit être élaborée pour la série, le niveau et les objectifs de formation définis en phase 1.

Le programme (ou le référentiel) de la classe concernée est mis à disposition du candidat.

À partir du contexte pédagogique imposé, il est demandé au candidat d'identifier parmi les activités expérimentales réalisées lors de la phase 2 celles qui pourraient être exploitées et transposées au niveau d'élèves concerné. Le candidat ayant toujours accès au matériel de travaux pratiques, des expérimentations complémentaires peuvent être réalisées.

Phase 4 : préparation de l'exposé (50 minutes)

Lors de cette phase, le candidat n'a plus accès au matériel de travaux pratiques.

Pour information, le candidat dispose lors de son exposé :

- de l'espace numérique personnel utilisé lors des phases précédentes ;
- d'un ordinateur équipé des logiciels de bureautique et d'un vidéoprojecteur ;
- d'un tableau blanc et de feutres.

La durée de la présentation devant la commission d'interrogation est de 30 minutes maximum.

Elle doit inclure une courte introduction explicitant :

- la description du contexte pédagogique de la séance (imposé en phase 1), une description succincte de l'articulation de la séance présentée avec les séances antérieures et postérieures ;
- la(les) problématique(s) éventuelle(s) permettant de contextualiser les activités proposées aux élèves ;
- le plan de la séance.

Les activités proposées aux élèves dans le cadre de la séance sont ensuite présentées et argumentées. Il n'est pas attendu du candidat qu'il détaille lors de l'exposé la chronologie des activités expérimentales qu'il a conduites au laboratoire durant les trois heures qui y sont consacrées.

C. Commentaires du jury

1. Analyse globale des résultats

Le jury tient à souligner la qualité de préparation de nombreux candidats. Néanmoins, les attendus de l'épreuve et les modalités de mise en œuvre décrits au JORF ne sont pas connus de tous. Il s'avère extrêmement difficile de réussir les activités pratiques et l'exploitation pédagogique si les objectifs spécifiques de ces deux parties de l'épreuve ne sont pas connus.

Les notions théoriques portant sur la pédagogie et la didactique de la discipline et sur les différentes démarches pédagogiques associées (travail en îlots, classe inversée, évaluation par compétences...) sont régulièrement citées par les candidats. Elles ne sont pas toujours bien maîtrisées et ne font que

trop rarement l'objet d'une contextualisation ou d'une proposition concrète dans le cadre de la séance présentée lors de la leçon.

Une proportion notable de candidats ne connaît pas les grands principes de la réforme du lycée mise en œuvre à la rentrée 2019. Les programmes de technologie au collège, de la série STI2D et de l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur du lycée général et technologique ainsi que les documents ressources pour faire la classe sont parfois inconnus des candidats. Le jury a été également surpris que des candidats ne soient pas acculturés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au cadre de référence des compétences numériques (CRCN), ainsi qu'à l'évaluation par compétences.

Le nombre des exploitations pédagogiques portant sur le collège, la série STI2D, l'enseignement de spécialité SI ou les STS de la spécialité a été équilibré sur l'ensemble de la session ; les candidats doivent être en mesure de produire des séances sur tous les niveaux d'enseignement. Le jury rappelle que les exploitations pédagogiques doivent s'appuyer sur les programmes et référentiels en vigueur lors de la session du concours.

2. Commentaires et conseils aux candidats

Pour la partie travaux pratiques

Le manque de culture scientifique et technologique pénalise de nombreux candidats dans l'appropriation des supports pluri-technologiques. Il est impératif, pour réussir cette épreuve, de disposer de compétences et de connaissances scientifiques et technologiques avérées dans les trois domaines « matière – énergie – information ». Cette culture technologique ne se limite en aucun cas à un domaine disciplinaire unique lié à l'option choisie par le candidat. Les futurs professeurs de sciences industrielles de l'ingénieur se doivent d'avoir une vision transversale et globale de leur discipline et de conduire une veille technologique régulière. Tout au long de l'épreuve, le jury est amené à interagir avec les candidats de façon à ce qu'ils puissent exposer leurs démarches, leurs raisonnements et leurs conclusions ; il attend un discours scientifiquement rigoureux, clair et argumenté.

Les candidats les plus efficaces font preuve d'autonomie, d'esprit critique et d'écoute envers le jury lors des travaux pratiques. Ils prennent des initiatives dans la conception de leur séance pédagogique et mettent à profit l'ensemble des ressources numériques mises à leur disposition.

Le jury tient à souligner que nombre de candidats sont bien préparés à cette partie de l'épreuve et s'appuient sur des compétences à la fois transversales et spécifiques à leur option.

Organisation à suivre lors de l'épreuve

Il est conseillé de prendre connaissance de l'intégralité du sujet avec ses annexes avant de commencer les activités expérimentales et de lire les consignes.

Les candidats réalisent des activités expérimentales et analysent des résultats afin de conclure sur les problématiques du sujet. Ces manipulations, mesures et interprétations, sont réalisées au niveau de compétences d'un master première année.

Les candidats doivent penser à garder des traces numériques de leurs résultats et de leurs travaux afin de les réinvestir dans une séance adaptée au collège ou au lycée.

La connaissance préalable du système et des logiciels n'étant pas demandée, les membres de jury peuvent être sollicités par les candidats en cas de problèmes ou de difficultés liées à l'utilisation d'un logiciel ou d'un appareil de mesure spécifique. Plus généralement, le jury est présent pour accompagner les candidats dans leur démarche.

Aptitude à mener un protocole expérimental

Le jury a apprécié l'autonomie dans la manipulation des systèmes de certains candidats. La mise en œuvre des matériels de mesure et d'acquisition ne présente pas de difficultés particulières. Cependant

pour certains candidats, les instruments de mesure les plus courants ne sont pas suffisamment connus (nom, utilisation, symbole et unités des grandeurs physiques mesurées). Les membres du jury assurent l'accompagnement nécessaire afin que la spécificité d'un équipement ne constitue pas un obstacle à la réussite du candidat. Il est attendu du candidat qu'il soit capable de proposer et de justifier des choix de protocoles expérimentaux.

Les travaux pratiques font apparaître que de nombreux candidats ne maîtrisent pas suffisamment les notions fondamentales de leur spécialité, ni les systèmes d'unités associés alors qu'une vision large de la discipline est nécessaire. De même, plusieurs d'entre eux ne sont pas en mesure de réaliser des manipulations mathématiques de base indissociable de la culture scientifique commune (résolution d'une équation du premier degré, calcul d'un coefficient directeur), trigonométrie...).

Utilisation des modèles numériques

Globalement, les candidats utilisent correctement les modèles numériques fournis. Le jury note cependant que de nombreux candidats manquent de recul et d'esprit critique dans l'interprétation des résultats de la simulation numérique et dans l'analyse des hypothèses utilisées lors de l'élaboration du modèle. Il est attendu des candidats une analyse pertinente des écarts entre les résultats issus de la simulation d'un modèle numérique, les mesures issues du système réel à partir d'expérimentations et/ou les performances attendues indiquées dans le cahier des charges. Au-delà des modèles numériques utilisés, le jury rappelle que les candidats se doivent de maîtriser les bases du champ disciplinaire concerné, dans le domaine du numérique (langages, codage, ...).

Préparation de la séance

Le candidat doit bien identifier les activités réalisées qui pourraient être réinvesties lors de l'exposé, au niveau collège, en pré-bac ou en STS. Cet inventaire doit l'amener à envisager les activités possibles à proposer dans la classe pour la séance et le niveau demandé. Les conclusions et les résultats de ces expérimentations pourront être réutilisées lors de l'élaboration de la séance.

Il convient de transposer les activités réalisées par les candidats lors des activités expérimentales dans un contexte de formation pour des élèves au regard de la commande pédagogique imposée dans le sujet.

Il est demandé aux candidats d'illustrer leur leçon à partir du système étudié.

Certains candidats, déjà contractuels, mettent à profit leurs expériences pour proposer des séances pertinentes. Cependant, bon nombre de candidats se lancent dans la production d'une séance sans réellement analyser les compétences et les connaissances ciblées pour la leçon. Certains perdent encore du temps à formaliser une séquence pédagogique sans aborder la séance cible ; d'autres s'approprient des formats types non adaptés à la commande.

Le jury regrette que trop peu de candidats présentent une synthèse de leurs activités pratiques afin d'en sélectionner les éléments pertinents pour leur séance. Le hors-sujet est encore malheureusement trop fréquent.

Le jury conseille aux candidats de commencer par la construction du document de synthèse de la séance demandée. Ce document formalisera les savoirs et/ou la méthodologie à retenir par les élèves. Cela faciliterait la transposition didactique demandée et permettrait de proposer des activités d'apprentissage opérationnelles.

Le jury conseille encore aux candidats de justifier clairement les choix pédagogiques opérés sans se cantonner à des généralités.

Structuration de la séance pédagogique et vision stratégique

Le jury constate que la structuration pédagogique d'une séance reste trop souvent insuffisamment explicitée par les candidats. Au-delà de la simple description des activités proposées, il est attendu une vision pédagogique claire et argumentée à court terme (objectifs et organisation de la séance), à moyen

terme (inscription cohérente dans une séquence) et à long terme (articulation avec la progression annuelle, continuité des apprentissages, prise en compte des parcours différenciés). Cette stratégie pédagogique doit apparaître de manière formalisée dans le scénario présenté, illustrant la capacité du futur enseignant à planifier, organiser et articuler les apprentissages pour permettre aux élèves de construire progressivement leurs compétences et connaissances. Le jury invite donc les candidats à dépasser une approche centrée uniquement sur l'activité du moment pour inscrire chaque séance dans une logique didactique structurée, justifiée et progressive.

Pour l'exposé devant le jury

Les candidats inscrivent leur développement pédagogique dans un contexte donné dans le sujet. La séance d'enseignement à présenter est une activité prévue en classe entière pour une durée d'une heure. Ce contexte, selon le niveau et les objectifs visés, est compatible avec la réalisation ou l'exploitation d'activités expérimentales. Les candidats ne doivent donc pas se sentir contraints de présenter une séance de cours. Afin de bien préciser au jury les enjeux et les attendus de la séance, celle-ci doit être intégrée dans une séquence. Le candidat doit situer la séance dans une organisation temporelle, en précisant ce qui est fait avant et après. Il doit également expliciter la construction de la séance en s'appuyant sur des activités expérimentales réalisées auparavant et de leurs résultats. Le candidat est amené à préciser pour la séance décrite les prérequis, les objectifs (compétences à faire acquérir, capacités et connaissances attendues), l'organisation de la classe, les modalités pédagogiques (cours, activités dirigées, activités pratiques, projet), les stratégies pédagogiques (déductif, inductif, différenciation pédagogique, démarche d'investigation, démarche de résolution de problème technique, pédagogie par projet, approche spiralaire...), les activités des élèves et les productions attendues. La description de la séance doit faire explicitement apparaître la prise en compte de la diversité des publics accueillis dans la classe. Il est attendu que le candidat précise la façon dont il compte animer la classe et mettre en synergie les élèves en vue de la structuration des acquis.

Les phases de structuration des connaissances permettant la construction des connaissances des élèves et les différentes formes d'évaluation des apprenants peuvent être des parties intégrantes de la séance.

Les différentes modalités d'enseignement (enseignement pratique interdisciplinaire, interdisciplinarité, concours scientifique et technique...) et les dispositifs d'accompagnement et de remédiation doivent être précisés.

Le jury met en garde les candidats qui éludent tout ou partie des objectifs visés en termes de compétences et connaissances associées voire s'écartent du contexte pédagogique imposé. Dans ce cas, le jury considère la leçon présentée hors sujet.

Enfin, un discours purement pédagogique qui ne répondrait pas concrètement aux objectifs d'apprentissage visés ne saurait être cautionné par le jury.

Il s'agit du cœur même de l'épreuve que de traiter la commande en termes de niveau, et de compétences/connaissances attendues. L'expertise pédagogique ne saurait palier ce manquement à l'exigence de contenu didactique.

De trop nombreux candidats confondent les activités de travaux pratiques réalisées lors de la phase 2 de l'épreuve et les activités de la séance pédagogique à exposer ; leur exposé est, de fait, hors sujet.

Utilisation du numérique

Le jury conseille aux candidats de bien identifier les points de leur séance pédagogique pour lesquels l'usage du numérique apportera une réelle plus-value aux apprentissages des élèves. Le jury constate que peu de candidats proposent une exploitation d'outils numériques éducatifs, à des fins d'animation de séance, de présentation, de travail collaboratif, d'échanges entre le professeur et les élèves (type

ENT par exemple). Les outils numériques proposés doivent être respectueux du règlementation général de la protection des données (RGPD).

Réinvestissement des résultats de travaux pratiques

L'objectif attendu de la leçon est une exploitation pédagogique s'appuyant sur tout ou partie des activités pratiques réalisées et de leurs résultats et permettant aux apprenants de comprendre les concepts fondamentaux associées aux compétences visées. Les activités expérimentales menées dans la partie « travaux pratiques » peuvent être d'un niveau supérieur à celui demandé dans la séance, il ne s'agit donc pas de faire, au travers de la séance pédagogique, un compte-rendu de l'activité pratique réalisée, mais de s'appuyer sur les expérimentations pour en extraire des données et des activités à proposer aux élèves. Cependant, une rapide présentation des objectifs et conclusions des expérimentations réalisées en TP en première partie de l'épreuve, permettra au jury de mieux comprendre l'intégration de ceux-ci dans la séance. Il est apprécié de réaliser une présentation dynamique qui inclut des copies d'écran, des résultats de mesures, des éléments de cahier des charges ou d'analyse SysML, etc.

Le jury ne se satisfait en aucun cas d'une exploitation brute des activités proposées dans la première partie de l'épreuve.

Réalisme de l'organisation de la classe

Le jury attend des candidats qu'ils émettent des hypothèses réalistes sur les conditions d'enseignement. Leurs propositions doivent être pragmatiques afin que le jury puisse appréhender le scénario pédagogique envisagé (travail en "autobus", en îlots, en équipes, en binômes ou individuellement). Le candidat doit notamment préciser son rôle dans la conduite et l'animation de la séance. Le choix des supports techniques utilisés lors de la séance proposée doit être réaliste au regard des équipements présents dans les laboratoires des établissements scolaires. Les candidats doivent être, en effet, conscients que les laboratoires mis en place pour cette épreuve de concours ne sont pas représentatifs de l'équipement standard d'un laboratoire de lycée ou de collège : un enseignant ne dispose jamais simultanément de plusieurs exemplaires d'un des systèmes exploités au concours.

Connaissance de l'environnement réel d'enseignement

Le jury souligne que certains candidats méconnaissent l'organisation concrète des laboratoires de technologie, de STI2D ou de Sciences de l'ingénieur. Il est vivement recommandé aux futurs candidats de s'appuyer sur les guides d'accompagnement associés aux programmes ou référentiels pour mieux cerner les conditions pédagogiques à mettre en œuvre ainsi que l'organisation spatiale et temporelle des enseignements. Une bonne connaissance de ces réalités matérielles et organisationnelles est indispensable pour concevoir des propositions pédagogiques réalistes, pertinentes et transposables dans le contexte d'un établissement scolaire.

Évaluation

Le processus retenu par le candidat pour l'évaluation des compétences doit être non seulement clairement décrit (évaluation diagnostique, formative, sommative, certificative, ...) mais aussi justifié. Les critères d'évaluation doivent être explicités. Les modalités et les outils doivent être précisés. Si des remédiations ou des différenciations pédagogiques sont envisagées, elles doivent être explicitées.

Trop souvent, les candidats se contentent d'évoquer les processus d'évaluation sans pouvoir en expliquer réellement le déroulement, les modalités et surtout l'objectif en termes d'acquisition des compétences par les élèves.

Présentation orale

Quelques candidats proposent des présentations (orales et écrites) très formatées, quelques fois hors du contexte des activités pratiques réalisées en amont, qui ne résistent pas aux questionnements du jury et mettent en évidence des lacunes.

Le jury note également que quelques candidats limitent leur présentation à un descriptif sommaire des activités sans expliciter et justifier clairement la démarche.

Le jury invite les candidats à, certes, maîtriser les attendus pédagogiques et didactiques de la discipline, mais surtout à être en capacité de les réinvestir de façon adaptée et pertinente. À titre d'exemples, les termes « formatif », « sommatif », « inductif », ... doivent être utilisés à bon escient et dans un contexte adapté.

Précision et rigueur du discours scientifique

Le jury constate trop fréquemment des approximations ou des formules générales dans les exposés oraux. Il est attendu des candidats un langage précis et scientifiquement rigoureux, appuyé sur un vocabulaire disciplinaire maîtrisé. Chaque propos doit être argumenté, étayé et contextualisé, afin de démontrer la capacité à transmettre des savoirs clairs et exacts. La qualité du développement et l'absence de généralités sont des gages du professionnalisme attendu d'un futur enseignant.

Enfin, le jury rappelle que le concours constitue la première étape de l'entrée dans le métier du professorat. Le candidat se doit donc d'adopter une posture et un positionnement exemplaires constitutifs de la mission d'enseignant. Le jury invite vivement les candidats à s'approprier le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013).

Réactivité au questionnement

Le jury attend de la concision et de la précision ainsi qu'une honnêteté intellectuelle dans les réponses formulées. Les réponses au questionnement doivent laisser transparaître un positionnement adapté aux attentes de l'Institution et une réelle appropriation des valeurs de la République.

Le candidat se doit d'être réactif sans chercher à éluder les questions ou à noyer le propos dans un discours pédagogique non maîtrisé. Plus qu'une réponse exacte instantanée, le jury apprécie la capacité à argumenter, à expliquer et justifier une démarche ou un point de vue.

Rigueur et précision dans les réponses

Le jury observe que trop de réponses aux questions restent imprécises ou reposent sur des approximations. Il est attendu des candidats une réactivité qui s'appuie sur un discours clair, rigoureux et scientifiquement fondé, évitant les généralités. Chaque réponse doit être argumentée et structurée, démontrant une réelle maîtrise des savoirs disciplinaires et pédagogiques ainsi qu'une capacité à justifier ses choix de manière pertinente.

Qualité des documents de présentation et expression orale

Il est attendu des candidats une maîtrise des outils numériques pour l'enseignement afin de construire un document clair, structuré, lisible et adapté à la présentation de l'exposé.

Le jury est extrêmement attentif à la qualité de la syntaxe et de l'orthographe.

Les candidats s'expriment généralement correctement. La qualité de l'élocution et la clarté des propos sont indispensables aux métiers de l'enseignement.

Conseils aux candidats

Le jury conseille aux candidats de :

- s'approprier les programmes et référentiels des niveaux énoncés dans la définition de l'épreuve ainsi que les documents ressources associés ;
- prendre connaissance du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- maîtriser les concepts fondamentaux de la spécialité choisie ;
- s'informer sur les pratiques pédagogiques et didactiques, les modalités de fonctionnement et d'organisation des horaires de tous les niveaux d'enseignement que peuvent assurer les professeurs de sciences industrielles de l'ingénieur ;
- se préparer à exploiter les résultats d'investigations et d'expérimentations en regard des contenus disciplinaires ;

- s’informer sur les modalités des épreuves d’examen auxquelles ils préparent leurs futurs élèves ;
- travailler sa posture et ses intonations afin de rentrer en interaction avec le jury et ne pas lire les documents projetés sans tenir compte de l’auditoire.

3. Conclusion

L’épreuve de leçon nécessite une préparation sérieuse et approfondie en amont de l’admissibilité. Cette préparation doit porter tout autant sur la partie « travaux pratiques » que sur la partie « exploitation pédagogique », car ces deux parties de l’épreuve sont complémentaires et indissociables. Les compétences nécessaires à la réussite de cette épreuve peuvent être acquises et développées lors de stages en situation et de périodes d’observation ou d’enseignement. Une connaissance fine des programmes/référentiels et des documents ressources pour faire la classe est également nécessaire.

Maîtrise indispensable des concepts scientifiques

Le jury tient à rappeler qu’une bonne maîtrise des concepts scientifiques mis en jeu est absolument nécessaire pour réussir l’épreuve et, plus largement, pour exercer le métier d’enseignant. Les approximations ou imprécisions ne sauraient être tolérées, car elles compromettent la qualité de la transmission des savoirs. Le jury encourage vivement chaque candidat à consolider ses connaissances disciplinaires afin de pouvoir les mobiliser avec rigueur et clarté au service des apprentissages des élèves.

Le métier d’enseignant exige une exemplarité dans la tenue, dans la posture ainsi que dans le discours. L’épreuve de leçon permet la valorisation de ces qualités.

D. Résultats

Moyenne : 11,8 / 20

Note maximum : 14,3 / 20

Note minimale : 8,6 / 20

Écart type : 2,38

Épreuve d'entretien

A. Présentation de l'épreuve

Durée : 35 minutes
Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, lutte contre le harcèlement, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

B. Déroulement de l'épreuve

Pour des raisons d'équité, la durée des entretiens est fixe. Le jury veille à ce que les temps impartis soient respectés. Il convient aux candidats d'être vigilants quant à la durée de leurs réponses.

Le candidat ne dispose d'aucun document. Le jury n'intervient pas pendant les cinq minutes de présentation du candidat.

Le déroulé est rappelé ci-dessous :

15 minutes	5 minutes maximum	Présentation par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.
	10 minutes minimum	Échanges suite à la présentation
20 minutes (10 + 10 min)		Deux mises en situation professionnelle - d'enseignement - en lien avec la vie scolaire

Les mises en situation professionnelle sont définies par le jury en amont du passage des candidats. Une lecture de ces mises en situation professionnelle est réalisée par un des membres du jury.

C. Commentaires du jury

Cette épreuve est révélatrice de la posture professionnelle du candidat mais aussi de son éthique, sa déontologie et ses futurs réflexes professionnels. Elle sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences professionnelles transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. De manière générale, les candidats ont bien appréhendé le format de cette épreuve mais elle semble insuffisamment préparée pour un nombre significatif d'entre eux.

• Présentation (1^{ère} partie)

La présentation de cinq minutes par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger, a permis au jury de rapidement cerner certains traits de sa personnalité, et de comprendre les motivations qui l'ont poussé à présenter sa candidature au CAPET-CAFEP SII dans l'option de son choix. Il est attendu qu'il montre les liens entre les compétences acquises durant son parcours et celles nécessaires pour enseigner dans le secondaire. Les motivations doivent être clairement explicitées. Il est intéressant de comprendre comment le projet de devenir enseignant s'est construit au fil du temps et pas uniquement sur une envie de transmettre. Même s'il est plus rassurant d'apprendre cette première phase par cœur, le jury apprécie la spontanéité des candidats. Quelques candidats n'ont pas utilisé la totalité des cinq minutes, faute d'arguments et de préparation. D'autres plus rares ont dépassé le temps imparti et ont été interrompus par le jury. La structuration de la présentation demeure très souvent perfectible.

L'échange qui suit avec le jury permet ensuite au candidat d'apporter des précisions et de compléter les éléments énoncés durant sa présentation ou inscrits sur la fiche individuelle de renseignements.

Le jury a apprécié :

- l'enthousiasme du candidat et le dynamisme du discours pour présenter son envie de devenir enseignant ;
- la capacité du candidat à se projeter dans la fonction en juxtaposant sa vision du métier d'enseignant (tenants et aboutissants des missions d'un enseignant) avec ses compétences acquises et transférables, l'idée étant « voici ce qui me laisse penser que je dispose des premiers outils nécessaires à une bonne prise de fonction » ;
- la mise en valeur des expériences multiples (animation, enseignement, différents métiers, ..) ;
- ses connaissances du milieu dans lequel il va évoluer, les principaux acteurs, le rôle et mission de chacun, les instances, leurs participants et les typologies des décisions ;
- les fiches individuelles de renseignements complétées avec précision et indiquant les expériences d'enseignement et les expériences professionnelles dans le secteur industriel ;
- les candidats qui ne paraphrasent pas leur fiche de renseignements ;
- les candidats qui analysent avec clairvoyance et pertinence leurs échecs au concours lors des sessions précédentes ;
- les candidats qui s'expriment clairement avec un niveau de langage approprié au métier d'enseignant.

Afin de préparer au mieux cette introduction, le jury conseille aux candidats de connaître a minima :

- les différentes disciplines dans lesquelles ils peuvent être appelés à enseigner, de la technologie au collège, aux lycées général et technologique et aux différents STS associées à leur option de concours ;
- les particularités de ces enseignements technologiques au collège, lycée et STS ;
- la structure des baccalauréats généraux et technologiques et leurs différentes épreuves ;

- le fonctionnement d'un EPLE, de son équipe de direction, de la vie scolaire, des services sociaux et d'infirmerie, les différentes instances (conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil d'enseignement, conseil de discipline, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement, conseil de vie collégien/lycéen, ...), le règlement intérieur,...
- le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, le suivi de carrière,...
- les valeurs de la République ;
- les droits et devoirs des fonctionnaires.

• **Mises en situation professionnelle (2^{ème} partie)**

Le second temps, consacré à parts égales entre une question portant sur une situation en classe et une situation hors de la classe, a été riche en discussions souvent constructives. Le jury constate avec satisfaction que les situations professionnelles sont, dans l'ensemble, bien comprises par les candidats. Le traitement instantané du problème rencontré dans les différentes situations qu'elles soient de l'ordre de l'enseignement ou de la vie scolaire est en général plutôt bien appréhendé. Il est noté qu'il a été souvent plus aisé pour les candidats d'analyser la situation en classe que de se projeter dans une situation relevant de la vie scolaire. Les réponses apportées démontrent, pour la plupart, du bon sens et du pragmatisme des candidats. Elles concernent très souvent le court terme, le moyen et long terme sont rarement abordés dans les premiers éléments de réponse des candidats.

Même lorsque le candidat ne connaissait pas en détail le système éducatif, il a souvent pu apporter des pistes de solutions cohérentes. Les valeurs de la République sont respectées et citées par les candidats. Les personnes ressources au sein de l'établissement sont souvent bien identifiées (le chef d'établissement et son adjoint, le CPE, le DDFPT, le gestionnaire, l'infirmier, l'assistant social...) et les différentes instances sont plutôt connues. Cependant, les débats atteignent rapidement leur limite lorsque le candidat n'est pas à l'aise sur les points précédents. La méconnaissance du fonctionnement d'un collège ou d'un lycée devient rapidement rédhibitoire, malgré les relances bienveillantes du jury.

Le jury a apprécié les candidats qui :

- commencent par analyser les situations au lieu de proposer directement des solutions au problème posé à court terme ;
- posent des hypothèses sur les situations proposées pour orienter ensuite leurs actions ;
- envisagent, lors de leur analyse, plusieurs interprétations de la situation proposée ;
- prennent de la hauteur par rapport à la situation décrite et l'analysent selon les trois temporalités demandées (le court, moyen et long terme) ;
- identifient les valeurs et principes de la République, les droits et devoirs des fonctionnaires, sous-tendus aux situations étudiées ;
- s'appuient sur tous les leviers existants dans l'établissement et hors de l'établissement pour prévenir les situations étudiées notamment en mettant en place des actions éducatives ;
- prennent pleinement la mesure de leur mission d'éducation et place leur action personnelle au sein de celle d'une communauté éducative élargie.

Le jury conseille aux candidats de :

- s'approprier les attentes de l'épreuve lors de leur préparation au concours ;
 - s'approprier le fonctionnement d'un EPLE ainsi que le rôle des différentes instances ;
 - se référer aux personnes ressources de l'établissement susceptibles d'être sollicitées en fonction de la situation (psychologue de l'Éducation nationale, infirmier, assistant social, ...).
- Trop de candidats ne font appel qu'au CPE ou au chef d'établissement ;

- penser également à solliciter des acteurs extérieurs à l'établissement (associations, experts, conseillers, partenaires économiques...), notamment pour les actions à moyen ou long terme ;
- ne pas rester sur des réponses autocentrées mais de se placer dans le contexte d'un établissement scolaire ;
- prendre le recul nécessaire pour traiter la situation proposée dans le contexte décrit et de ne pas se limiter à faire référence à leur expérience (de contractuel notamment) , etc.

Une analyse fondée sur différents scenarii et hypothèses n'est pas encore suffisamment développée par les candidats.

D. Ressources mobilisables

Le jury conseille aux candidats de s'appropriier les informations données sur l'épreuve d'entretien (attendus, conseils et exemples de situations professionnelles) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>

Pour construire ses réponses, le candidat fait appel à l'ensemble des expériences et des connaissances dont il dispose et qu'il mobilise avec pertinence, expériences et connaissances proprement disciplinaires ou participant d'une déontologie professionnelle.

Cette déontologie professionnelle suppose au moins l'appropriation par le candidat des ressources et textes suivants :

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Education](#).
- Le vade-mecum "la laïcité à l'École" : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- Le vade-mecum "agir contre le racisme et l'antisémitisme" : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- "Qu'est-ce que la laïcité ?" Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- Le parcours magistère "faire vivre les valeurs de la République" : <https://magistere.education.fr/f959>
- "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- "La République à l'École", Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche »
- Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>

E. Résultats

Moyenne : 15,8 / 20

Note maximum : 16,4 / 20

Note minimale : 15,0 / 20

Écart type : 0,59